

Ecole Maternelle Claude Santarelli
Alexandra Daher
Directrice
Tél : 01 64 42 06 79
Mél : ce.0772489M@ac-creteil.fr

Tournan, le 12 novembre 2021

2 rue Baden Powell
77220 Tournan en Brie

PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ECOLE

Participants

Pour l'Education Nationale :
Madame Torquet,
Madame Hamlin,
Madame Cordesse
Monsieur Anouar, DDEN

Pour les représentants des parents d'élèves :
Madame Larcher
Madame Grondin
Madame Grevat

Excuses

Pour la municipalité :
Madame Gair
Monsieur Gautier
Madame Gomez

Pour l'Education Nationale :
Madame Hamlin,
Madame Valente,

Pour les représentants des parents d'élèves :
Madame Flourat,
Madame Bardini
Madame Bruhiere

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des membres du Conseil d'École, mode de fonctionnement
- Organisation pédagogique de l'école et fonctionnement
- Périscolaire
 - Présentation de l'équipe
 - Questions des représentants des parents sur les activités
 - Mode de communication scolaire/périscolaire/parents
- Vote et approbation du règlement intérieur à l'école et de la charte de la laïcité
- Présentation du PPMS et retour sur le premier exercice incendie
- Points sur les travaux
 - Jeux de cour
 - Travaux dans la cour
 - Sanitaires
- - Coopérative scolaire

PROCES-VERBAL :

1 - Présentation des membres du Conseil d'École, mode de fonctionnement

Présentation :

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. Il est présidé par le directeur de l'école et est composé d'un représentant de la municipalité, d'un enseignant par classe et d'un parent élu par classe et du Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Le CE de la maternelle Santarelli est donc composé de :
Alexandra Daher, directrice et enseignante de la classe de PS
Sabine Torquet, enseignante de la classe de MS/GS
Anne Hamelin/Anais Valente, enseignantes de la classe de MS/GS 2

Madame Gair, Elue de la municipalité de Tournan

Madame Flourat, tête de liste de représentants élus des parents d'élèves, Madame Larcher, Madame Grandin.

Monsieur Anouar, Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Mode de scrutin du conseil d'école : le mode de scrutin retenu est le vote à main levée.

Ont le droit de vote : le représentant de la Municipalité, les membres de l'équipe enseignante, les membres titulaires des représentants des parents d'élèves et le Délégué Départemental de l'Education Nationale. A défaut d'un parent titulaire, un membre suppléant pourra voter à sa place.

Résultats des élections des représentant des parents d'élèves :

Le vote s'est déroulé uniquement par correspondance. Il y a 122 personnes inscrites sur la liste et 63 votants.

Résultats : 4 bulletins blancs ou nuls

59 suffrages exprimés

Soit un taux de participation de 51,64%.

Il y avait 3 sièges à pourvoir.

Les trois sièges ont été attribués à la liste FCPE, seule liste à s'être présentée.

2 - Organisation pédagogique de l'école et fonctionnement

L'école accueille 3 classes réparties comme suit :

PS : 22 élèves. Enseignante Mme Daher accompagnée de Mme Dureuil, ATSEM.

MS/GS : 20 élèves, 7 MS/13 GS, enseignante : Mme Torquet accompagnée de Mme Monti, ATSEM.

MS/GS 2 : 21 élèves 8MS/13GS, enseignantes : Mme Hamlin (lundi et mardi) et Mme Valente (jeudi et vendredi), accompagnée de Mme Pareyt, ATSEM.

La quasi-totalité de l'équipe enseignante a été renouvelée cette année.

L'équipe enseignante a mis à disposition des parents un blog d'école et un blog dédié à chaque classe. Les enseignantes tiennent à rappeler que les blogs sont des espaces mis à la disposition des familles afin qu'elles puissent voir le travail réalisé par les enfants, afin de pouvoir palier au fait que les familles ne peuvent plus rentrer dans l'école (Vigipirate, situation sanitaire).

Lorsque les familles souhaitent communiquer avec les enseignantes, elles peuvent le faire par le biais du cahier de liaison ou pour toute urgence par email. Un mot a été diffusé en début d'année dans les cahiers avec les différents moyens de communication à la disposition des parents. La directrice rappelle que la boîte email de l'école est relevée tous les jours l'après-midi.

Par ailleurs, l'équipe enseignante souhaite rappeler que les inscriptions au périscolaires se font en mairie et qu'un listing est distribué tous les mois à l'école avec les inscriptions.

Les plannings sont respectés par les enseignantes sauf s'il y a des changements occasionnels et de dernière minute. Dans ce cas, les parents peuvent en informer l'enseignante qui est à l'ouverture le matin qui transmettra au reste de l'équipe.

Concernant les questions des parents relatives au temps calme en MS et GS : le temps calme est obligatoire. Il permet aux élèves un retour au calme après le temps du midi et une phase de reconcentration pour aborder les apprentissages de l'après-midi.

Chaque enseignante a son organisation pour répondre au mieux aux besoins de ses élèves.

Enfin, en règle générale, les enseignantes souhaitent rappeler que les parents se doivent d'être des partenaires de l'école et doivent faire confiance aux enseignantes et à l'institution. Nous rappelons également que notre rôle est de transmettre le savoir et de faire entrer les élèves dans les apprentissages. Nous nous adressons au groupe classe, nous adaptons les séances en fonction des élèves. L'école maternelle est une école qui prépare les élèves à leur scolarité. L'accent est mis sur le langage, le vivre ensemble et le devenir élève. Nous avons besoin de la coopération des parents pour que cela se passe bien et que les enfants soient prêts à aborder l'école élémentaire avec tous les outils dont ils auront besoin. La réussite de la scolarité passera par un réel partenariat entre les familles et l'équipe enseignante en se basant sur la confiance mutuelle.

Pour les élèves en difficulté, des accompagnements personnalisés sont mis en place. Tout d'abord avec les APC sur des moments ponctuels (une feuille a été remise à tous les parents des élèves de MS et GS en début d'année ; les élèves à besoin seront pris en tout petit groupe pendant 30 minutes sur le temps de midi pour revoir des notions vues le jour même) ; enfin, l'équipe d'enseignantes du RASED pourra proposer des prises en charge par groupe de besoin si l'équipe enseignante estime que cela est nécessaire. Les parents seront prévenus.

3 - Périscolaire

La question n'a pu être abordée en Conseil d'école en l'absence des représentants de la municipalité. Madame Gair doit contacter Madame Flourat pour répondre aux interrogations des parents. Madame Daher a demandé à être informée des réponses qui seront faites aux parents.

Madame Daher propose la mise en place d'un cahier de liaison école/périscolaire car l'équipe enseignante ne rencontre jamais les animateurs de la garderie le matin ou le soir. La « passation » des élèves se fait par le biais des ATSEM.

4 - Vote et approbation du règlement intérieur à l'école et de la charte de la laïcité

Le règlement a été proposé à la lecture en amont.
Le règlement est adopté à l'unanimité par le Conseil d'école.

5 - Présentation du PPMS et retour sur le premier exercice incendie

Le PPMS a été envoyé en amont pour information aux membres du conseil d'école.

L'équipe enseignante souhaiterait l'installation d'une alarme silencieuse dans les différents lieux de l'école dans l'éventualité d'une intrusion dans l'école.
Par ailleurs, la clé du portillon de communication entre la cour de la maternelle et de l'élémentaire, demandée l'année dernière, est toujours manquante. La clé de la Maison des jeunes avait également été demandée et n'est pas en notre possession.

Un exercice PPMS départemental doit avoir lieu avant le 1^{er} décembre.
Le Scénario proposé est celui d'une intrusion dans l'école. Il ne sera pas expliqué aux élèves de maternelle. Nous leur demanderons uniquement de se cacher dans le dortoir.
Les parents seront prévenus de la date retenue pour l'exercice par le biais du cahier de liaison.

Le premier exercice incendie s'est très bien passé, l'évacuation a été faite en 31 secondes.

6 - Points sur les travaux

Jeux de cour : toboggan : l'escalier qui se désolidarise de la structure. Une demande de réfection a été faite l'année dernière par Mme Borderieux. Nous n'avons pas de retour de la municipalité.

Il avait été évoqué la réfection de la cour de récréation. Nous sommes en attente d'un retour de la municipalité. Nous souhaitons rappeler que le sol de la cour est en très mauvais état et que cela occasionne de nombreux et réguliers accidents des élèves. Il avait également été demandé la mise à disposition d'un point d'eau dans la cour de récréation ; cela avait été accordé par la mairie mais non réalisé.

Sanitaires : une demande de travaux va être faite afin de mettre à la hauteur des élèves les dérouleurs de papier toilette qui sont trop haut.

7 - Coopérative scolaire

En caisse : 941,88€ au 1^{er} septembre.

Nous avons payé la cotisation à l'OCCE (175,64€).
Il reste aujourd'hui 766,24€

L'appel aux dons fait la semaine dernière revient difficilement. Par suite du peu de dons des parents, nous pensons faire un second appel dans l'année.

Nous souhaiterions rappeler l'importance de la coopérative scolaire. Elle sert avant tout à améliorer le quotidien de l'école, à récolter de l'argent pour que les classes puissent faire des sorties ou mener à bien les projets éducatifs : autant de choses non inscrites dans les programmes et donc non prises en charge par l'Education Nationale ou par la municipalité.

La coopérative scolaire n'a pas pour vocation de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques. Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à l'achat ou à la location de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités pédagogiques obligatoires.

Nous mettrons sur le blog de l'école le « programme » des activités et sorties prévues cette année en fonction du contexte sanitaire et du financement possible par la coopérative. Nous rappellerons également le fonctionnement de la coopérative.

En réponse aux questions des parents : la coopérative scolaire ne peut pas financer des DVD pour le périscolaire. Nous souhaitons utiliser la coopérative pour financer des projets éducatifs.

Fin de la séance : 19h15